



Innovation, équipement
et services partagés

Une division d'Hydro-Québec

Le 16 janvier 2019

Monsieur Patrice Savoie
Chargé de projets
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Projets Postes
855, rue Ste-Catherine Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Tél. : 514 840-3000, poste 4662
C. élec. : bolduc.pascale@hydro.qc.ca

V/Réf. : 3211-11-122

Objet : Poste des Irlandais à 315-25 kV
Engagements d'Hydro-Québec

Monsieur,

Pour faire suite aux différents échanges tenus entre le ministère et Hydro-Québec et de manière à clore l'étape d'analyse environnementale du projet, Hydro-Québec accepte de prendre les engagements suivants :

1. Hydro-Québec transmettra au MELCC une mise à jour de l'état d'avancement du plan de mesures d'urgence à l'étape d'analyse environnementale du projet. Si le plan n'est pas suffisamment avancé pour en permettre une analyse par le MELCC à cette étape, Hydro-Québec déposera le dit plan lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Tel que discuté, Hydro-Québec planifiera une rencontre avec le MELCC pour discuter des plans d'urgence en phase exploitation ;
2. Hydro-Québec mettra en œuvre toutes les mesures raisonnables afin de respecter les dispositions du document intitulé *Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel* (version du 27 mars 2015) du MELCC tant sur les terrains résidentiels que sur le terrain de la garderie sise rue Bridge. Hydro-Québec réalisera une surveillance du bruit provenant de son chantier.
3. Hydro-Québec transmettra au MELCC une mise à jour de l'état d'avancement de sa stratégie d'intervention archéologique avant sa réalisation. Si la stratégie n'est pas suffisamment avancée pour en permettre une analyse par le MELCC à l'étape d'analyse environnementale, Hydro-Québec déposera la dite stratégie lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Nous attestons que la version électronique de cette lettre est conforme à la version papier. Les versions papier de cette lettre vous sont transmises ainsi qu'une copie cd.

En vous remerciant de l'attention accordée à la présente nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.



Pascale Bolduc

Chef projets – Postes

c.c. Mme Chantale Lapointe, ingénieure de projets – Postes, HQIESP
Mme Carole Charest, chargée de projets – Environnement, HQ
M. Mathieu Drolet, conseiller – Autorisations gouvernementales, HQIESP